

conjointement et solidairement au paiement de cette somme par jugement de la Cour Supérieure rendu le 7 mai dernier (1912).

“Les deux appelants, défendeurs en cour inférieures, appellent du dit jugement.

“L'action était basée sur un billet promissoire pour la somme de \$2,500.00, en date du 20 septembre 1909, payable à quatre mois de date à l'ordre de l'appelant Claude B. Hart.

“Ce billet porte l'endossement de l'autre appelant Lewis A. Hart, mais cet endossement a été radié (cancelled).

“Ce billet était le quatrième d'une série de billets de \$2,500.00 chaque, payables à quatre mois de date, le premier du 10 décembre 1908, renouvelé le 13 de janvier 1909 et le 17 de mai de la même année.

“Lors de l'échéance du billet du 20 septembre 1909, l'appelant alla voir le gérant de la banque intimée et lui remit un cinquième billet daté du 24 janvier 1910, à quatre mois, signé par l'appelant Claude B. Hart et endossé par lui le dit L. A. Hart.

“Le gérant de la banque recut le dit billet et le transmit à Claude B. Hart lui requérant de le mettre payable à deux mois et d'approuver ce changement par ses initiales.

“L'appelant Claude B. Hart se conforma à cette demande et renvoya le billet ainsi changé à l'intimée qui l'accepta sans s'occuper de l'endosseur L. A. Hart et sans lui demander de ratifier le changement en question.

“A sa maturité le billet fut protesté pour non paiement. L. A. Hart nie sa responsabilité quant à ce billet qui a été ainsi changé sans son approbation.